

Parc
naturel
régional
du Luberon

2023 0444
COURRIER ARRIVE LE
17 AVR. 2023
COTELUB

BORDEREAU D'ENVOI

Réf. : 2023-0077 EG/OC

Destinataire : Communauté territoriale Sud Luberon

Document(s) transmis

Veuillez trouver ci-joint convention Espace VTT Provence Luberon
Lure signée.

Vous en souhaitant bonne réception,
Bien cordialement

Apt, le 07 avril 2023

Eric GARNIER – Chargé de missions « Sports nature »

Parc naturel régional du Luberon
60 Place Jean Jaurès – BP 122
84404 Apt Cedex

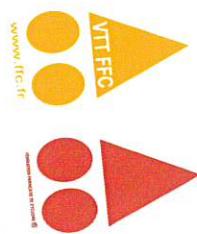
Tél. 06 84 96 37 50 – E-mail : eric.garnier@parcduluberon.fr

2023 0444

COURRIER ARRIVE LE

17 AVR. 2023

COTELUB



Espace VTT Provence Luberon Lure

CONVENTION

N° 2022_PNRL_SudLub

entre le

Parc naturel régional du Luberon

et la

Communauté territoriale
Sud Luberon (COTELUB)



CONVENTION

Le **Parc naturel régional du Luberon** est porteur d'une stratégie Espace valléen, stratégie pluriannuelle de développement intégré et de diversification touristique. Elle s'inscrit dans le cadre des programmes régionaux, interrégionaux et européens de la politique du Massif alpin.

Dans une vision prospective et en liens étroits avec les intercommunalités, les offices de tourisme, les départements, les communes et autres partenaires territoriaux, un projet de création d'un espace VTT labélisé a été présenté en Comité technique Espace Valléen le 9 novembre 2018 et validé comme action prioritaire dans la programmation 2019. Le montant global du projet s'élève à 62 080 €. L'ensemble des co-financements attendus dans le cadre du dispositif POIA espace valléen ont été obtenus à la mi-octobre 2019.

Avec ce projet, l'objectif est de contribuer à une diversification complémentaire des activités touristiques durables, en s'appuyant sur le développement maîtrisé du VTT et la construction d'une destination VTT labélisée FFC, mutualisée et regroupée en un **espace VTT "Provence Luberon Lure"**.

Le projet s'articule autour de :

- **La création de circuits VTT, avec balisage permanent et normalisé**, sur chaque bassin de vie touristique de l'Espace Valléen Luberon Lure ;
 - Circuits au préalable **validés après avis des partenaires techniques et collectivités concernées**, classés en 4 niveaux de difficultés ;
 - 2 à 15 **circuits en boucles sur chacun des 7 bassins de vie**, sur des sentiers et des chemins publics intégrés aux PDIPR 04 et PDIPR 84 ;
 - Itinéraires VTT conçus dans le **respect des milieux naturels** (zones protégées), du **patrimoine sentier** (impact érosion), des **autres usages** et des problèmes de sécurité éventuels ;
 - Maillage d'itinéraires ayant pour fondement, la découverte du territoire et de son patrimoine naturel et culturel.
- **La labellisation regroupée** en un "**Espace VTT Provence Luberon Lure**" @FFC, synonyme d'une **offre de qualité "prêt à rouler"** permettant de rouler sans contrainte, en toute tranquillité afin de découvrir notre territoire d'exception ;
- **La valorisation d'une offre vitrine VTT à l'échelle de cet espace VTT** ; **promotion** (document d'appel, photos, capsules vidéo), **sensibilisation** (code de bonne conduite), **animation réseau** (portage de la labellisation FFC et animation page groupe Facebook).

Ce projet répond parfaitement aux 3 enjeux prioritaires de la stratégie POIA espace valléen Luberon Lure. Il est fortement attendu par les OTI, les EPCI, les communes, mais aussi les professionnels du tourisme des 7 bassins de vie concernés, tout comme par l'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence (AD04) et Vaucluse Provence Attractivité (VPA), mais aussi le Comité Régional de Tourisme (CRT PACA). Il permet de consolider l'offre touristique, connecter les différents bassins de vie et construire une offre « vitrine » fédératrice.

C'est pourquoi, afin de mener à bien ce projet,

Entre

Le Parc naturel régional du Luberon (désigné le Parc) représenté par la Présidente en exercice, **Madame SANTONI Dominique**

D'une part,

Et

La Communauté territoriale Sud Luberon (désignée Sud Luberon) représentée par le Président en exercice, **Monsieur TCHOBDRÉNOVITCH Robert**

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit.

Le Parc naturel régional du Luberon assure :

- La conduite du projet dans son ensemble (7 bassins de vie) ;
- La maîtrise d'ouvrage du volet VALORISATION du projet ;
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des EPCI, communes, Office de Tourisme et clubs partenaires pour le volet PRIMO-BALISAGE des circuits permanents ;
- L'instruction et le portage technique de l'attribution de la labélation FFC, les demandes annuelles de renouvellement à partir de 2020, ainsi que le règlement de chaque cotisation annuelle liée au label "Espace VTT" de la FFC (charge financière garantie par contribution égale des EPCI, OTI et commune de Pertuis) ;
- La formation préalable des intervenants mobilisés sur les travaux de primo-balisage et de maintenance de balisage VTT, dans le respect des techniques et de la Charte de balisage VTT permanent, en vigueur sur le territoire du PNRL et du Département de Vaucluse - *cf. Charte de Balisage du PNRL* ;
- La cohérence de la veille terrain et la bonne remontée des besoins de maintenance (débalisage, entretien des chemins, conflits d'usages, etc.), ainsi que la vérification de la qualité de maintenance du balisage (travaux à la charge des EPCI, communes ou OTI à partir de 2023) ;

- Le portage technique (pour le compte des EPCI, communes et OTI) des commandes groupées des balises et de la signalétique nécessaire à la maintenance du balisage ;
- La contribution technique liée à la réédition du document d'appel promotionnel à l'échelle de l'espace VTT édité chaque année par Vaucluse Provence Attractivité (VPA) ;
- L'intégration de l'offre de l'espace VTT sur les supports de communication et promotion du Parc ;
- La co-animation du groupe Facebook [espace VTT-FFC Provence Luberon Lure](#)
- Le partenariat et/ou la co-organisation d'un événement annuel VTT faisant la promotion de l'espace VTT (exemple : All Ride VTT Luberon).

- La **Communauté territoriale Sud Luberon – COTELUB** qui confirme son intérêt pour la réalisation du projet, assure de son côté :

- Sa quote-part des 20 % d'autofinancement sur le volet VALORISATION de l'espace VTT nécessaire aux actions de promotion initiale, d'un montant de 245 € à verser au Parc (total km de circuits balisés sur le territoire de compétence de Sud Luberon, divisé par le total km de circuits balisés de l'espace VTT, multiplié par 20% du total des dépenses effectives valorisation, cad. 106 km / 854 km x 1970 € = 245 €) ;
- A partir de 2023, sa quote-part annuelle forfaitaire du coût du renouvellement de la labellisation espace VTT® FFC, d'un montant de 128,60 € (soit le coût annuel du renouvellement du label FFC au tarif 2022, divisé à part égale pour les 7 bassins de vie concernés, cad. 900 € / 7 = 128,60 €), à verser au PNRL ;
- A partir de 2023, le coût de maintenance et entretien du balisage des circuits permanents de l'espace VTT sur son territoire de compétence (potentiellement couverts à 50% par une aide financière que Sud Luberon est invitée à solliciter directement auprès du Département de Vaucluse) ;
- La communication et la promotion de l'espace VTT à l'échelle de son bassin de vie ;
- Le soutien (technique et/ou financier) d'un ou plusieurs événementiels VTT locaux faisant également à cette occasion la promotion de l'espace VTT Provence Luberon Lure.

Maintenance du balisage VTT permanent à partir de 2023

Les EPIC, OTI ou communes, en charge à partir de 2023 de la maintenance et l'entretien du balisage des circuits permanents de l'espace VTT Provence Luberon Lure sur leur territoire de compétence, ont la liberté d'assurer ces travaux (2 passages annuels sont conseillés) soit en régie directe, soit par délégation auprès d'une association locale ou d'un prestataire. Ces travaux de maintenance de balisage devront respecter la Charte de balisage VTT permanent en vigueur sur le territoire du PNRL et du Département de Vaucluse – cf. *Charte de balisage du PNRL*. Le Parc veillera à ce que les intervenants soient formées préalablement aux techniques requises et veillera à la bonne cohérence d'ensemble du balisage sur l'ensemble de l'espace VTT Provence Luberon Lure.

Conditions générales de partenariat et de contrôle du label "espace VTT" FFC®

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre toutes mesures en vue du développement du concept et de l'esprit du label « Site V.T.T.- F.F.C. ». La **Communauté territoriale Sud Luberon - COTELUB** s'engage à porter à la connaissance du Parc, en charge du portage technique de l'attribution et du renouvellement de la labélisation FFC, de toutes les conventions qu'elle pourrait conclure pour le développement du VTT sur son territoire.

Durée de la convention

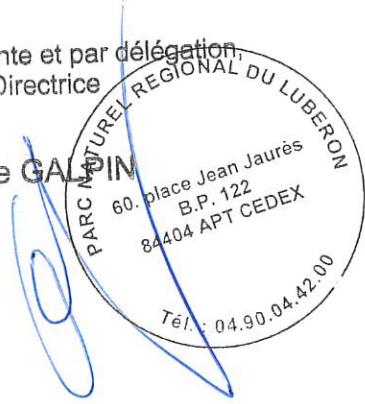
La présente convention, valable un an, est renouvelable par tacite reconduction. Elle prend effet à partir de la date de signature.

Résiliation de la convention

En cas d'inexécution des obligations prévues ou en cas de non renouvellement du label FFC, l'un ou l'autre des cocontractants se réserve le droit de résilier unilatéralement la présente convention, après dénonciation par courrier adressée à l'autre partie, au plus tard un mois avant la fin de chaque année civile. Cette résiliation prendra effet quinze jours après la date de réception mais avec une année probatoire où chaque partie pourra conserver sur ses documents et ses supports leurs logos respectifs et la marque « V.T.T.- F.F.C. ».

Fait à APT, le 29/03/2023.

Ont signé :

<p>Madame SANTONI Dominique, Présidente du Parc naturel régional du Luberon</p> <p>Pour la Présidente et par délégation, la Directrice</p> <p>Laure GALPIN</p> 	<p>Monsieur TCHOBDRONOVITCH Robert, Président de la Communauté Territoriale Sud Luberon</p> 
--	---